Divorce d'un parent avec une démence

Par Leaaaa

Bonjour,
Ma grand-mère est atteinte d'une démence, cela se passe mal avec son mari depuis des années, ils ne se supportent plus, mais là ce n'est plus vivable, elle est hébergée chez mes parent depuis quelques jours. Nous pensons aussi qu'il y a quelque chose de pas net au niveau de la gestion de son argent car elle n'a aucune vision sur ses comptes, c'est lui qui s'en occupe, ce qui ne lui convient plus. Parfois elle veut divorcer, mais ensuite elle se rétracte car elle oublie la situation et ne veut pas s'embêter avec un divorce. Son mari ne veut pas divorcer. Est-ce qu'il est possible de la faire divorcer, de faire la démarche pour elle?
Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

Si elle n'est pas en capacité, je ne vois pas comment elle pourrait divorcer actuellement .

Dans la mesure ou elle a une démence, il ne parait pas illogique que ce soit son mari qui gère les biens du couple .

On ne comprend pas bien ce qu'il y a de reprochable chez un homme qui s'occupe de sa femme démente et qui veut s'en occuper jusqu'au bout aussi pénible que cela soit : par contre, que cela amène des tensions, de par l'épuisement généré par cette tâche n'est pas rare .
les aidants ont besoin d'aide si on ne veut pas qu'ils deviennent maltraitants .

Donc on ne comprend pas bien,votre intérêt en tant que petits enfants qui allaient être amenés à être sollicités si votre grand mère a besoin d'aller en EPHAD d'un divorce : on a moins de revenus, de biens, seule .

Je vous conseille de vous renseigner sur les symptômes d'une démence (celle de votre grand mère en particulier) pour vous poser la question de ce qui est de ses désirs, et ce qui est des symptômes assez classiques de certains type de démence .

Charge à vous, ensuite , de réfléchir à une mesure de protection comme une tutelle (qu'on accorde plus volontiers au conjoint puisque c'est l'argent du couple)ou de contacter les services sociaux si vous pensez à de la maltraitance (pas forcément consciente)